



**Extrait du Registre des Délibérations
du Bureau du Conseil d'Administration**

Séance du 11 février 2020

Membres en exercice : 5
Présents : 5
Nombre de votants : 5
Votes pour : 5
Votes contre : 0
Abstentions : 0
Dates de la convocation :
28/01/2020

Délibération n° B 2020-03

Convention de partenariat avec l'association Profession Sport et Loisirs Jura (PSL39) et l'UDSPJ relative à la formation BNSSA (modification) : approbation et autorisation de signature à donner au Président.

L'an deux mille vingt, le onze février à quatorze heures trente, le Bureau du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours (CASDIS) du JURA s'est réuni sur convocation de Monsieur Clément PERNOT, Président.

Etaient présents : Madame Natacha BOURGEOIS ; Messieurs Bernard AMIENS, Cyrille BRERO, Jean-Daniel MAIRE, Clément PERNOT.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 1424-1 à L 1424-76, R 1424-1 à R 1424-57, en particulier les articles L 1424-12, L 1424-27, L 1424-30 ;

Vu les délibérations du Bureau du Conseil d'Administration du SDIS du Jura n° 2010-29 du 6 décembre 2010, n° 2011-08 du 31 mai 2011 et n° 2012-33 du 23 novembre 2012 relatives à la formation BNSSA (Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique) ;

Vu la délibération du Bureau du Conseil d'Administration n° B 2015-4 du 21 janvier 2015 relative à la convention de partenariat avec le CDOS et l'UDSP relative à la formation BNSSA ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° C 2015-12 du 12 mai 2015, relative à sa présidence, à la composition et l'élection de son Bureau ;

Vu la délibération du Bureau du Conseil d'Administration n° B 2018-33 du 20 novembre 2018 relative à la convention de partenariat avec le PSL39 et l'UDSP relative à la formation BNSSA ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° C 2019-4 du 19 mars 2019 relative à l'élection d'un Troisième Vice-Président et du 5^{ème} membre du Bureau ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° C 2019-28 du 28 octobre 2019 relative aux délégations consenties à son Président et à son Bureau ;

Vu le rapport de présentation, ci-après ;

Depuis le 1^{er} janvier 2019, le SDIS, l'association Profession Sport et Loisirs Jura (PSL39) et l'UDSPJ sont partenaires via une convention pour la formation au Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique (BNSSA).

Un arrêté du 6 octobre 2019 modifiant l'arrêté du 23 janvier 1979 qui fixe les modalités de délivrance du BNSSA nécessite des ajustements de la convention.

L'article 3 est rédigé ainsi :

En contrepartie des engagements du l'UDSPJ et du SDIS, PSL s'engage à gérer les formations « BNSSA » et « Recyclage BNSSA » dans les domaines suivants :

- Réalisation du planning de Formation
- Réalisation des supports de communication

- Réalisation des dossiers d'inscriptions
- Gestion administrative des modules de formations
- Mise en œuvre de la partie pédagogique

« Et conformément à l'arrêté du 23 janvier 1979 modifié par l'arrêté du 6 octobre 2019, PSL est en charge de l'organisation du jury d'examen, sous la responsabilité de l'UDSPJ. Le jury sera présidé par un représentant de l'UDSPJ, il sera accompagné, a minima, par trois membres de l'équipe pédagogique dont l'un est titulaire du certificat de compétence de formateur aux premiers secours »

Le nombre de places réservées aux sapeurs-pompiers est porté à 3 par session (article 4) dont 1 seule sera facturée au SDIS.

S'agissant d'une année test, la convention s'applique pour l'année 2020 uniquement.

Il nous est demandé de bien vouloir en délibérer, d'approuver la convention ainsi modifiée et de m'autoriser à la signer.

DECISION N° B 2020-03 DU 11 FEVRIER 2020

Le Bureau, après en avoir délibéré, approuve la convention ainsi modifiée et autorise le Président à la signer.

La convention est jointe à la délibération.

Certifié exécutoire pour avoir été reçu en
Préfecture le **13 FEV. 2020**
Affiché le **13 FEV. 2020**
Publié au Recueil des Actes
Administratifs du 1^{er} trimestre 2020

Le Président du Conseil d'Administration
du Service Départemental d'Incendie et
de Secours du JURA,



Clément PERNOT